



CONCOURS

ES-TU MULTI? TU POURRAIS ALLER T'ENTRAÎNER AU CLUB MED!

Le Club gâte ses membres « multi » en leur offrant la chance de gagner des voyages au Club Med.

Du mois de novembre 2011 au mois de mars 2012, le Club procédera au tirage mensuel d'un voyage au Club Med parmi les membres détenant un abonnement multi-services.

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

1. Comment participer

- 1.1 Le concours sera annoncé du mardi 6 septembre 2011 au vendredi 30 mars 2012 au Club Advantage Multi-Sports, 1080, rue Bouvier à Québec.
- 1.2 Ce concours est ouvert à tous les membres du Club Advantage Multi-Sports, âgés de 18 ans et plus, détenant un abonnement annuel multi-services (réf. point 1.3) et dont l'abonnement est actif à la date limite avant le tirage du prix.
- 1.3 Le membre « multi » détient un abonnement multi-services annuel et défraye un montant d'argent pour un plan d'abonnement comprenant plus d'une activité parmi le GYM, le TENNIS, le WORKOUT et le SPINNING.
- 1.4 Un total de cinq (5) prix seront tirés le dernier vendredi des mois de novembre et décembre 2010, ainsi que de janvier, février et mars 2012.
- 1.5 La date limite pour contracter un abonnement annuel multi-services et se rendre éligible aux tirages mensuels ira comme suit :
 - Participation au tirage du vendredi 25 novembre 11h : date limite fixée au jeudi 24 novembre 16h;
 - Participation au tirage du vendredi 30 décembre 11h : date limite fixée au jeudi 29 décembre 16h;
 - Participation au tirage du vendredi 27 janvier 11h : date limite fixée au jeudi 26 janvier 16h;
 - Participation au tirage du vendredi 24 février 11h : date limite fixée au jeudi 23 février 16h;
 - Participation au tirage du vendredi 30 mars 11h : date limite fixée au jeudi 29 mars 16h;
- 1.6 Si un abonnement est annulé, la participation aux prochains tirages prévus n'est plus valide.

2. Le Tirage (désignation des gagnants)

- 2.1 Une liste informatisée, par ordre alphabétique, de tous les membres du Club Advantage Multi-Sports, détenant un abonnement annuel multi-services en date des tirages, sera produite. Chaque nom de la liste sera associé à un numéro de participant. Des coupons numérotés seront produits et déposés dans un baril de tirage. Un coupon sera tiré et son numéro sera ensuite associé au nom de la liste portant le même numéro de participation.
- 2.2 Les cinq (5) tirages seront effectués sous la surveillance de la firme Price&Waterhouse aux dates prévues.
- 2.3 Préalablement à l'obtention de son prix, comme condition essentielle à son obtention, chaque gagnant devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Suite à une réponse exacte à la question mathématique, le participant sera déclaré gagnant.

L'équation sera la suivante :
 $(2 \times 25) / 10 = 5$

- 2.4 Les cinq (5) personnes gagnantes seront contactées par téléphone et une mention sera faite sur le babillard du Club Avantage Multi-Sports, sis au 1080 rue Bouvier à Québec ainsi que sur le site Internet www.clubavantage.ca.

3. Les Prix

Cinq (5) certificats-cadeaux échangeables contre un séjour pour deux (2) au CLUB MED incluant le vol en partance de Montréal ou Québec (selon disponibilités), la navette entre l'aéroport à destination et le site de villégiature, l'hébergement et les repas en formule tout inclus. Les prix ne sont ni négociables, ni monnayables.

Le gagnant mensuel sera convié au Club et invité à piger une capsule-surprise pour connaître sa destination gagnante, parmi cinq (5) capsules-surprises – trois (3) capsules échangeables contre un voyage à Sandpiper Bay en Floride et deux (2) capsules échangeables contre une destination au choix (Turks, Cancun, Ixtapa, Punta Cana ou Sandpiper Bay).

***Restrictions Club Med:**

Séjour comprend:

- 7 nuits d'hébergement en chambre de catégorie minimum;
- Repas par jour composés de délicieux buffets;
- Le bar ouvert;
- Collations en dehors des heures de repas;
- Une multitude de sports terrestres et aquatiques;
- Spectacles et divertissements tous les soirs;
- 1 des capsules pour Sandpiper Bay inclura 2 billets d'avion et les transferts (fournis par Club Med) – Le choix de cette capsule est à l'entière discrétion de Club Avantages Multi-Sports;
- 4 des capsules incluront chacune 2 billets d'avion pour la destination visée (fournis par Club Avantage Multi-Sports) et les transferts (fournis par Club Med).

Séjour ne comprend pas:

- Les excursions facultatives et les achats personnels
- Tout service ou activité sportive avec supplément
- Vins, champagnes et spiritueux

4. Règlements généraux

- 4.1 Les cinq (5) prix ont une valeur totale de 22 500 \$ CAD.
- 4.2 La personne gagnante aura 30 jours suivant la date de tirage pour réclamer son prix.
- 4.3 En participant à ce concours, les gagnants autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image et/ou voix afin d'informer par le biais de tous médias, qu'ils sont gagnants du concours et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 4.4 Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra à la demande du gagnant être substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie pour de l'argent et/ou être transféré à une autre personne.
- 4.5 Ce concours est organisé par le Club Med et le Club Avantage Multi-Sports. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, ce concours est ouvert à tous les membres âgés de 18 ans et plus qui auront en mains un abonnement annuel multi-services valide à la date limite précédant les tirages. À l'exception des employés, agents et/ou représentants du Club Med et du Club Avantage Multi-Sports, d'agences de publicité ou de tout intervenant relié au concours, ainsi que, respectivement, de toute

personne avec lesquelles tel employé, agent et/ou représentant est domicilié. Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre de ce concours et qui ne respecterait pas les présentes conditions d'éligibilité sera automatiquement disqualifié et un autre tirage au sort aura lieu pour sélectionner un gagnant. Tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'éligibilité devra en informer le Club Avantage Multi-Sports dès qu'il sera contacté.

- 4.6 Le Club Med, le Club Avantage Multi-Sports et toute autre personne morale de l'entreprise, agences de publicité ou de promotion et respectivement leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce concours (ci-après désignés « Bénéficiaires de décharge ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant au Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
- 4.7 Le Club Avantage Multi-Sports n'encourra aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes de la part des participants. Les fac-similés ne sont pas acceptés. Le prix devra être accepté tel quel. En aucun temps, le prix ne peut être transféré, ou substitué. Le Club Avantage Multi-Sports se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis, le concours.
- 4.8 Les règlements du Concours sont disponibles au Club Avantage Multi-Sports, 1080 rue Bouvier à Québec ou sur le site Internet « www.clubavantage.ca ».